

rien dans ces vieux bouquins ; maître Asselin n'aurait pas manqué de les visiter.

Tout en disant cela M. Charon avait les yeux sur le livre que le juge tenait entre ses mains et dont il faisait rapidement passer les feuilles, en laissant couler son pouce sur les tranches usées du volume. L'œil de M. Charon entrevit quelque chose de blanc.

— Ah ! M. le Juge, arrêtez donc ; je crois qu'il y a un papier.

— Un papier !

En effet il y avait un papier, bien sale, taché de jaune comme s'il eut été trempé dans du jus de tabac.

— Un extrait de naissance ! s'écria le juge, dont la figure s'anima et les yeux brillèrent ; voyons, et ils lurent : « Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse St. Martin, état de la Louisiane, pour l'année mil huit cent vingt-trois. »

« Le vingt-et-un mai, mil huit cent vingt-trois, par nous, prêtre, soussigné, a été baptisé Alphonse Pierre, né ce matin, du légitime mariage de Sieur Alphonse Meunier, négociant, résidant à la Nouvelle-Orléans, et de Léocadie Mousseau, du même lieu. Le parrain a été Vital Desnoyers et la marraine Alphonsine Mousseau qui, ainsi que le père présent, ont signé avec nous.

(Signé)

ALPHONSE MEUNIER,

VITAL DESNOYERS,

ALPHONSINE MOUSSEAU.

« Lequel extrait nous soussigné, curé desservant la dite paroisse St. Martin, certifions être conforme au registre original déposé dans les archives de la cure de la dite paroisse St. Martin. Ce quatre octobre mil huit cent vingt-trois. »

D. CURATO, Ptre. Curé.

Le juge tout ému et tenant le papier dans ses mains regardait tour à tour M. Charon, le papier et M. Jérémie.

— C'est étrange, dit-il enfin avec émotion, je vais immédiatement écrire à la paroisse St. Martin pour avoir des renseignements. Il y a quelque chose de mystérieux et de providentiel en tout ceci. Un orphelin dont on ignore et la naissance et les parents, jeté comme insensé dans un asile de fous, lui l'héritier de la plus brillante fortune de la Nouvelle-Orléans. Et son père, le vénérable Alphonse Meunier qui croyait son fils mort !

— Est-ce possible ? M. le juge, s'écria M. Charon, tandis que Jérémie les yeux fixés sur le juge et la bouche béante semblait stupéfié.

— Si c'est possible ! mais vous voyez comme moi.

Il y a dans tout cela le doigt de la providence dont les desseins cachés se révèlent par fois pour confondre nos raisonnements. Vous ne saisissez, M. Charon, concevoir la joie que je ressens d'avoir fait cette découverte, et je suis convaincu que le père Meunier au ciel doit se réjouir de voir que le docteur Rivard, son meilleur ami sur cette terre, a été appelé, à son insu, à servir de père à l'enfant de celui qui lui avait été si cher en ce monde.

— C'est bien vrai ce que vous dites là, M. le juge, répondit M. Charon.

— Les décrets de Dieu sont admirables, car soyez sûr que le docteur Rivard, je le connais, aurait refusé d'accepter la tutelle

de Jérôme, s'il eut pu même soupçonner qu'une fortune quelconque devait échoir à son pupille et à bien plus forte raison s'il eut su que la plus grande fortune de la Louisiane devait lui tomber en partage.

— C'est bien vrai, s'écrièrent à la fois M. Charon et Jérémie.

— Je ne serais pas surpris que le docteur en apprenant cette importante découverte, ne voulut se démettre de sa tutelle afin de ne pas se charger de l'administration d'une si grande fortune. Il est si délicat, si consciencieux ; il a si peu de présomption, une si grande défiance de ses capacités ; et pourtant il est le seul, dans toute la Nouvelle-Orléans, que je considère, en conscience, digne et capable de bien administrer une telle succession.

— C'est bien vrai, dit M. Charon.

— C'est bien vrai, répéta Jérémie.

— Prenez bien soin, M. Charon, de ces livres et de cet extrait, dans deux ou trois jours je pourrai en avoir besoin ; surtout je vous recommande de garder le secret sur l'importante découverte que nous venons de faire, jusqu'à ce qu'il soit temps de tout faire connaître, afin de faire triompher la vertu personnifiée dans le docteur Rivard.

— Nous n'y manquerons pas, répondirent à la fois M. Charon et Jérémie.

— Il serait important, continua le juge, de savoir si la femme Coco-Létard vit encore et où elle demeure ; elle pourrait peut-être jeter quelques lumières sur une aussi mystérieuse aventure. Faites des perquisitions ; je vais, de mon côté, en faire immédiatement et expédier à la hâte un courrier pour la paroisse St. Martin. Adieu, messieurs, et tenez la chose secrète.

Quand le juge fut parti, le chef de l'hospice remonta à sa chambre, et Jérémie s'assit dans un coin du parloir sur un banc, prit son bonnet qu'il mit à terre, s'enfonça la tête entre ses deux mains appuyant ses coudes sur ses genoux, et dans cette posture il essaya à sonder les décrets de la providence. — Mais après une demi-heure d'une profonde méditation, il se leva en poussant un long soupir, prit son bonnet qu'il remplaça avec lenteur sur sa tête, et avoua franchement, « qu'il n'y comprenait rien du tout. »

Le lendemain, quand le docteur Rivard alla faire sa visite quotidienne à l'hospice, Jérémie ne put s'empêcher de lui dire avec un air mystérieux « docteur, nous avons eu une grande visite hier, son honneur M. le Juge de la Cour des Preuves est venu prendre des informations à l'égard du petit Jérôme, et si vous saviez ce que l'on a trouvé dans deux vieux livres... mais, tenez, c'est un secret et je suis sous silence ! Dans deux ou trois jours vous saurez... »

Le docteur Rivard qui d'abord s'était senti tout bouleversé, avait repris tout son sang-froid, et son impassible physionomie ne trahissait aucune émotion.

— Tant mieux, répondit-il, pourvu que mon cher petit Jérôme puisse y trouver son avantage.

— Vous verrez, vous verrez... A propos connaissez-vous une femme du nom de Coco-Létard ? M. le juge dit qu'il est de toute importance qu'on la découvre.

— Coco-Létard, Coco-Létard, répéta le docteur Rivard, en affectant un air pensif ; mais il me semble avoir connu quel-